

CONSEIL MUNICIPAL – REUNION DU 30/03/2009

Date de convocation : 23/03/2009

Date d'affichage : 23/03/2009

L'an deux mil neuf, le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Joël LELARGE, Maire, assisté de Mesdames Christiane DEBAISIEUX, Jeannine ALNET et Edith PATY, Mesdemoiselles Isabelle CARDON et Mathilde HEBERT, Messieurs Jean-Pierre TOUZE, Georges GUENET, Yann LEBOURG, Lionel CHAINON et Jean JACQUES.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé et signé.

1) Vote des budgets 2009

L'ensemble du Conseil a approuvé les budgets :

- Commune
- Assainissement
- CCAS

Concernant le SITS Mademoiselle HEBERT demande qu'un courrier soit fait afin de demander deux modifications de trajets pour la rentrée scolaire prochaine :

- 1) arrêter le ramassage dans le quartier de la Londe
- 2) prévoir un nouvel arrêt le plus proche possible des 3 maisons situées route de Bourgtheroulde (prévoir une aire sécurisée : parking de Euromaster?)

2) Délibération SERPN

Suite à la dissolution du SAEP de la Région du Neubourg, le Conseil Municipal accepte le transfert de l'actif et du passif de celui-ci directement vers le SERPN, sans transiter par la comptabilité de la commune.

3) Pass foncier

Monsieur LELARGE explique au Conseil les modalités du pass foncier.

Le Conseil décide de prendre des renseignements plus concrets auprès des organismes gérant ce type de dossier dans le département.

Le sujet sera rediscuté lors du prochain Conseil, et une délibération sera éventuellement prise en fonction des éléments obtenus.

4) Concession particulière cimetièrre (cavotin)

En dèbut d'annèe Monsieur le Maire a accèdè à la demande d'un habitant de pouvoir disposer d'un cavotin dans le cimetièrre de la commune.

A ce moment-là aucun tarif n'avait été fixé pour ce type de concession.

Le Conseil Municipal décide de se baser sur le tarif de la concession trentenaire pour une personne, et fixe le prix d'un cavotin à la somme de 51,35 €.

5) Participation voyages scolaires et autres

Il est rappelé que c'est le rôle du CCAS d'aider financièrement les familles ayant besoin d'une aide ponctuelle afin de faire participer un enfant à un voyage.

Bien entendu cette aide ne sera accordée qu'au cas par cas, après analyse des revenus de l'ensemble de la famille concernée.

6) Questions diverses

- **Budget pour l'association « allons dans le Jura »**

Le Conseil décide d'accorder une aide de 200 € à cette association qui organise des voyages scolaires dans le Jura, car plusieurs élèves habitant Vitot sont concernés chaque année.

- **Autres subventions**

Les associations « restos du Cœur » et « le Souvenir Français » ont sollicité la commune pour des subventions. Le Conseil décide de leur verser à chacune la somme de 30 €.

- **Pose d'un miroir au chemin d'Honfleur**

Monsieur TOUZE doit contacter la DRT afin de voir la faisabilité de l'installation et passer une éventuelle commande.

La séance est levée à 23h15

Le prochain Conseil Municipal est prévu pour le lundi 27 avril 2009 à 20h30.